Une première au Burundi : Action contre l’État devant la justice africaine

RFI, 20-06-2014 BurundiÂ : quatre ONG portent plainte contre l'Etat Quatre organisations burundaises de dÃ©fense des droits de lâ€™homme ont annoncÃ© ce jeudi Ã Bujumbura quâ€™elles venaient de porter plainte contre lâ€™Ã‰tat du Bu devant la Commission africaine des droits de lâ€™homme et des peuples, pour des cas dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires commises entre 2010 et 2012. C'est une premiÃ¨re au Burundi : quatre organisations de dÃ©fense des droits de lâ€™homme â€“ Acat-Burundi, Aprodeh, Forsc et Trial â€“ soutenues par Human Rights Watch ont annoncÃ© hier Ã Bujumbura quâ€™elles venaient de porter plainte contre lâ€™Ã‰tat du Burundi. La plainte, dÃ©posÃ©e devant la Commission africaine des droits de lâ€™homme et des peuples, concerne des cas dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires commises entre 2010 et 2012 et restÃ©es impunies jusquâ€™ici.

Ã€ l'Ã©poque, le pays avait failli retomber dans la guerre civile Ã la suite des Ã©lections gÃ©nÃ©rales de 2010 boycottÃ©es lâ€™opposition. Le Bureau des Nations unies au Burundi a dÃ©nombrÃ© 61 cas dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires rien quâ€™ ce quâ€™a toujours niÃ© le pouvoir burundais. Lâ€™une des figures de la sociÃ©tÃ© civile burundaise, Pacifique Nininahazw explique les raisons de cette action en justice : Â« Ces atteintes au droit Ã la vie, intervenues hors de toute procÃ©dure judiciaire et impliquant des agents de lâ€™Ã‰tat, demeurent aujourdâ€™hui encore largement impunies. Au nom de ces victir la sociÃ©tÃ© civile cherche pour la toute premiÃ¨re fois Ã obtenir justice. Il est plus que jamais nÃ©cessaire de poursuivre la lutte contre lâ€™impunitÃ© pour de telles violations des droits de lâ€™homme, afin dâ€™Ã©viter que des crimes dâ€™une tel reproduisent et que la paix si difficilement acquise soit mise Ã mal Â».